

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 6 octobre 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE le lundi six octobre, le Conseil municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil municipal : le 29 septembre 2014

Présents : **DURAND** Gilbert, **BARRET** Daniel, **DOMINI FAURE** Sylviane, **MARTIN** André, **CARREZ** Michèle, **MORAND** Virginie, **YVRARD** Fanny, **BOULIEU** Véronique, **DEMUTH** Aymeri, **LOUIS** Christine, **PARADIS** Stéphane, **GIGANDON** Marie-Noëlle, **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette.

Absents : **NUGUET** Frédérick.

Excusés : **GIGANDON** Marie-Noëlle

Pouvoirs :

Secrétaire : **CARREZ** Michèle.

Après lecture, M. Raymond CONTASSOT fait remarquer que la longue intervention de Mme Marie-Noëlle GIGANDON n'a pas été rapportée. M. le Maire remet les choses aux points vis-à-vis de la Communauté de Communes et vis-à-vis du Sictom.

M. Raymond CONTASSOT fait remarquer qu'il fallait formuler différemment son intervention personnelle. M. le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

1/ DELIBERATIONS

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de changer les menuiseries de la Mairie. Une réponse, de l'entreprise BONNAZ.

SOURCES	MONTANT	TAUX
MAIRIE	7 260 ,00	60 %
Conseil Général	4 840,00	40 %
TOTAL	12 100,00 €	100 %

DEPENSES	RECETTES
12 100,00	4 840,00

Pour ces travaux Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le plan de financement et demande l'autorisation de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour une subvention qui relève de la dotation territoriale et qui sera soumis à la conférence du territoire de la Porte des Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère,
- donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document.

COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

La nomination des commissaires se fait par le directeur des services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dont 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants :

Commissaires TITULAIRES :

- BORDEL Cyril		Salagnon
- BUDIN Jean Paul	Retraité	Salagnon
- MAGAUD Robert	Retraité	Salagnon
- RIVOIRE Maurice	Retraité	Salagnon
- DURAND Gilbert	Retraité	Salagnon
- BARRET Daniel	Retraité	Salagnon
- DOMINI FAURE Sylviane	Retraitée	Salagnon
- MARTIN André	Retraité	Salagnon
- CARREZ Michèle	Retraitée	Salagnon
- MORAND Virginie		Salagnon
- NUGUET Frédérick		Salagnon
- MARTIN Noël	Vigneron	St Chef

Commissaires SUPPLEANTS :

- DEMUTH Aymeri		Salagnon
- BOULIEU Véronique		Salagnon
- LOUIS Christine	Sans profession	Salagnon
- PARADIS Stéphane		Salagnon
- YVRARD Fanny	Infirmière	Salagnon
- GIGANDON Marie-Noëlle	Commerçante	Salagnon
- CONTASSOT Raymond	Retraité	Salagnon
- ANGLADE Colette		Salagnon
- PAGE Didier		Salagnon
- DUFAT René	Retraité	Salagnon
- FILLATRE Bernard		Salagnon
- SEIGLE Roland	Agriculteur	St Marcel Bel Accueil

MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2015, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 7 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

**RATTACHEMENT D'UNE DELIBERATION A L'ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible avec l'accord de l'assemblée de rattacher une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Il est nécessaire de rattacher une délibération concernant une demande de subventions au SEDI pour des travaux d'éclairage public.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité des membres votants, le rattachement de cette délibération à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 6 octobre 2014.

DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance des travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2013.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 47 837 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

Le Conseil Municipal,

Après délibération à l'unanimité des membres votants,

ACCEPTE la réalisation des travaux pour le projet de réfection de l'éclairage public pour un montant de 47 837 € HT.

DEMANDE que la commune de Salagnon établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

2/ L'ECOLE

Réunion avec les parents. Plutôt positive. Maintien de la garderie du soir jusqu'à 18h30. Cinq enfants.

Cantine : La cantine du mercredi ne fonctionne pas, il ne reste que deux enfants.

Le système informatique fonctionne. La facturation est mise en place. Il reste à voir un système avec douchette pour lire les codes de chaque enfant mangeant à la cantine, cela éviterait les risques d'erreurs survenant avec les diverses manipulations.

Le chalet pour la maternelle sera monté pendant les vacances scolaires. Il permettra de ranger les vélos. Cela dégagera le hall d'entrée de la maternelle.

3/ RYTHMES SCOLAIRES

Les NAP sont bien installés maintenant à la satisfaction des enfants et des parents.

Un intervenant ping-pong. Un intervenant musique et un intervenant GRS le vendredi.

Marie-Noëlle BROCHIER et Angélique RAMBAUD interviennent à la maternelle les mardis et vendredi de 15 heures à 16 h 30.

Jeanine intervient avec les CP et CE1 le mardi, et le vendredi avec.

Proposition de Raymond CONTASSOT. Le Syndicat des Marais pourra intervenir au printemps et pourra parcourir avec les élèves de CM2 les chemins du Catelan afin de leur faire découvrir la faune et la flore qui résident sur les bords et dans le canal du Catelan.

4/ VOIRIES

Une discussion est en cours avec le technicien de la CCBD afin de réduire la vitesse sur les chemins de la commune.

Changer les stops à Rapillard. Coussins berlinois pour casser la vitesse chemin de Rapillard.

Chemin de Montrond, un « coussin berlinois » pourra être installé au niveau du chemin de Trieux afin de ralentir la vitesse, des puits perdus seront installés à cet endroit pour récupérer les eaux de ruissellement.

Chemin de Varézieu, la chaussée sera réparée. Beaucoup de trous et chemin difficilement praticable.

Bandes rugueuses à Sicard-le-Bas au niveau du chalet afin de réduire la vitesse des véhicules venant de Trept.

Modification des places de parking sur la place, près du lavoir, rajout de deux places en stabilisant le bas-côté.

Traçage sur la place afin de marquer les emplacements autorisés avec un arrêté interdisant le parking sauvage.

Chemin de la Creuse : la rambarde de sécurité dans le virage va être changée.

Prodépart intervient comme chaque année dans notre commune pendant sept jours. Entretien de l'enrochement chemin de la Creuse. Monument aux Morts de Sicard, le chemin près de M. CHAUFFERT.

M. Raymond CONTASSOT fait remarquer que des grilles pour l'écoulement des eaux ne fonctionnent ou fonctionnent mal.

Envisager la pose de panneaux chemin de la Creuse et Sicard – 10 tonnes sauf desserte locale.

5/ AMENAGEMENT SUR LA COMMUNE

Réunion avec le CAUE prévue le 23 octobre.

A la suite de cette réunion des propositions seront apportées, des conseils seront donnés, afin de réaménager la place et de rendre le village plus structuré.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Commission Santé

La réunion a été repoussée au 20 octobre.

Réseaux électriques.

Une réunion est programmée à Morestel.

Elagage autour des lignes électriques. Les arbres devront être élagués à au moins 3 m au-dessous des lignes.

Un article paraîtra dans le prochain journal donnant les consignes au sujet des arbres qui gênent le réseau électrique.

31 décembre 2015. Tous les gros contrats au-delà de 36 kW vont être révisés. Le contrat du Foyer communal est concerné.

Ouverture du marché à la concurrence.

Utilisation des salles

Les salles sont occupées la semaine par les associations.

Les week-ends les associations ont droit à un week-end gratuit le foyer et un week-end gratuit le Revolet.

Le Revolet est occupé très régulièrement par les boulistes, souvent un week-end sur deux.

La règle doit être la même pour tous. Négociation avec les associations avant le calendrier des fêtes.

Le problème se pose quand le Revolet est loué à des particuliers et qu'il est quand même utilisé par les boulistes. La cohabitation est souvent difficile.

Communauté de Communes

Discussion avec d'autres communautés : l'Isle Crémieu, le Pays des Couleurs, Rhône Chartreuse de Porte et les Balmes dauphinoises. Que peut-on mettre en commun. Que mutualiser.

Notre communauté de communes devra se rattacher à une autre communauté ou devra éclater et chaque commune se rapprochera d'autres communautés. Seuil d'existence d'une communauté : 20000 habitants.

Le Conseil général disparaissant des compétences seront données à la région, d'autres seront données aux communautés de communes : culture, environnement, tourisme.

Certaines communautés sont prêtes à fusionner.

Le PLU

Remarque de M. Raymond CONTASSOT : le réseau igrographique n'est pas présent. Les sous-sols sont interdits dans de grandes zones, certaines maisons devraient être surélevées, elles risquent les inondations. Il demande aussi la mise à jour du cadastre.

Après lecture M. CONTASSOT fera ses remarques et les apportera à la mairie pour les donner à M. LATUILLERIE.

Demande d'une prochaine réunion publique, réunion qui pourra être programmée prochainement avant l'enquête publique.

Journée environnement

M. Stéphane PARADIS nous informe que les supermarchés Leclerc organisent une journée « Nettoyons la nature ». Inscription en juin chez Leclerc, qui fournira : sacs poubelles, gilet jaune, gants et des jeux pédagogiques aux enfants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 h 30.

**PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX : Lundi 03 novembre à 20 h 30
Lundi 01 décembre à 20 h 30**